

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le six du mois d'octobre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°072/BUR-10/2021**

**OBJET : Avenant au marché ASSURANCE n°2019-15 portant augmentation du montant du Lot n° 7 « protection juridique ».**

Le marché 2019-15 concerne la souscription de différents contrats d'assurance pour le compte du SDIS. La consultation a été passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique, décomposé en neuf lots.

Suite à la commission d'appel d'offres du 3 octobre 2019, le lot n° 7 portant sur la « protection juridique générale » a été attribué à la société ASSURANCES PILLIOT, mandataire du groupement MALJ pour un montant de 3 859,14 € TTC. Cette cotisation fait l'objet d'un réajustement annuel en fonction de la masse salariale.

Ce marché a été notifié à la société ASSURANCES PILLIOT le 3 décembre 2019 avec un début d'exécution prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 60 mois.

En raison de l'importante sinistralité rencontrée par le SDIS depuis cette date, ladite société a formulé le 19 mai 2021 une demande visant à obtenir une augmentation de 50 % de la prime.

Conformément aux dispositions des articles L2194-1-3° et R 2194-3 et suivants du code de la commande publique, un avenant peut être signé entre les deux parties à condition que les modifications soient rendues nécessaires par des circonstances imprévues (L2194-1-3°), et que le montant de la modification ne soit pas supérieur à 50 % du montant du marché initial (R2194-3 du code de la commande publique).

Suite à la présentation du dossier en commission d'appel d'offres le 6 octobre 2021, et au regard de l'analyse effectuée par les services avec l'assistance du conseiller en assurance du SDIS, il est considéré que cette aggravation imprévue de sinistralité est bien réelle et que le rapport sinistre/prime s'en trouve ainsi déséquilibré. Il est donc admis que des modifications contractuelles sont nécessaires. A défaut d'un avenant, la société ASSURANCES PILLIOT dénoncera son contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le SDIS se verra alors dans l'obligation d'en relancer un nouveau, sans aucune garantie d'y obtenir un intérêt financier.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Vu l'avis de la CAO en date du 06 octobre 2021,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer cet avenant et tous les documents attenants.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@tribunal-administratif-toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***